



AVIS PUBLIC

Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve

Budget de fonctionnement 2022 Programme décennal d'immobilisations 2022-2031

Séance reportée au 2 décembre 2021

PRENEZ AVIS que la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement qui devait se tenir le 24 novembre 2021, à 19 h 05, par vidéoconférence a été reportée au jeudi 2 décembre 2021 à 19 h 05, par vidéoconférence. Au cours de cette séance, le conseil dressera le budget 2022 et adoptera la planification budgétaire du programme décennal d'immobilisations 2022-2031 de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. Conformément à l'article 144.6 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, les délibérations du conseil et la période de questions, lors de cette séance, porteront exclusivement sur ce budget ou ce programme. Les informations détaillées pour visionner la séance, pour intervenir ou pour poser vos questions, sont précisées sur le site Internet de l'arrondissement, section Conseil d'arrondissement à l'adresse suivante :

<https://montreal.ca/evenements/seance-extraordinaire-du-conseil-de-mercier-hochelaga-maisonneuve-du-2-decembre-2021-22169>

Compte tenu de l'état d'urgence sanitaire et dans le respect des décrets ministériels portant sur les procédures autres que référendaires qui font partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui impliquent le déplacement ou le rassemblement de citoyens, ces derniers sont invités à soumettre leurs questions par courriel à l'adresse MHM_greffe-consultation@montreal.ca et ce, à compter de la publication du présent avis et jusqu'à la fin de la présentation du budget de fonctionnement et du programme décennal d'immobilisations, en séance extraordinaire. Les questions reçues seront ensuite répondues en séance.

DONNÉ À MONTRÉAL, CE 23^e JOUR DE NOVEMBRE 2021

La secrétaire d'arrondissement,

Dina Tocheva